

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGASNOU

L'an deux mille onze, le 21 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGASNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Yvon TANGUY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **22**
Date de la convocation du Conseil Municipal : **13 juillet 2011 (affichée le 13 juillet 2011)**

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le 25 juillet 2011.

Présents : TANGUY Yvon, LE MEUR Jean-Yves, SALAUN Robert, LE DOARE Martine, CONSTANT André, ORSI Jacques, TROMEUR Jean-Marie, DANIELOU Anne, ROPARS Dominique, CHATARD Céline, LE CLECH Hervé, COTRIAN Bernard, TROUSSEL Frédérique, COLAS Marie-Pierre, MICHAÏLLE Françoise, LEMOUNAUD Dominique.

Absents : CHARLES Daniel, DERRIEN Delphine, KERGUTUIL Eliane, VALLEE Eric, LE GOFF Josiane, LE RUZ Hervé.

Pouvoirs : CHARLES Daniel à LE MEUR Jean-Yves , KERGUTUIL Eliane à MICHAÏLLE Françoise, LE GOFF Josiane à SALAUN Robert.

Secrétaire de séance : LE DOARE Martine.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 16

Pouvoirs : 3

1. Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 mai 2011

Monsieur LEMOUNAUD souhaite rappeler que lors du précédent Conseil Municipal, Monsieur LE RUZ, Madame LE DOARE et lui même avaient demandé qu'un référendum soit proposé sur le déplacement de la chapelle du Sacre.

Monsieur LEMOUNAUD refuse de participer au vote.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le compte rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2011.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

2. Marché à bons de commande pour les travaux de Voirie- Programme 2012-2015

Rapport de présentation (Yvon TANGUY)

La commune est tenue de procéder à l'entretien, à la consolidation et à la rénovation de la voirie communale. Elle établit à cet effet un programme annuel de travaux.

Le marché à bons de commande signé en 2008 avec l'entreprise COLAS arrive à échéance fin 2011. Il y a donc lieu de procéder à une consultation pour les travaux de voirie.

Il est proposé de lancer une consultation par la voie d'une procédure adaptée sous la forme d'un marché à bons de commande pour une période de quatre ans.

La fourchette du montant annuel de travaux est fixée entre 160 000.00 et 400 000 € TTC.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

AUTORISE Le Maire à lancer une consultation pour la passation d'un marché à bons de commande pluriannuel pour les travaux de voirie.

DONNE pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces du marché.

3 Avenants au marché « Restauration intérieure de l'Eglise ».

Rapport de présentation (Yvon TANGUY)

Lot 4 Menuiserie - Dilasser

Marché initial : 43 728.00 € HT.

Travaux supplémentaires : raccord de lambris sur la voûte : 320.00 € HT

Nouveau montant du marché : 44 048.00 € HT

Lot 8 Polychromie sur Bois – L'Acanthe

Montant du marché : 43 323.86 € HT.

Travaux supplémentaires : voûte bas côté sud : impression et finition : 3 328.94 € HT

Nouveau montant du marché : 46 652.80 € HT

Ces avenants ont été soumis à la Commission d'Appel d'Offre réunie le 12 juillet 2011, qui a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire précise que Monsieur LEMOUNAUD s'est abstenu lors du vote qui s'est tenu en Commission d'appel d'offres.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Votants : 19

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 1 (D. Lemounaud)

VALIDE les avenants au marché « Restauration intérieure de l'Eglise » tels que présentés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces avenants.

4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement collectif.

Rapport de présentation (Yvon TANGUY)

L'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération.

La DDTM, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport a été tenu à disposition des conseillers avant le vote. Le rapport est public et il permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce rapport.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Votants : 19

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 1 (D. Lemounaud)

APPROUVE le rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

5 Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale

(Rapport de présentation ; Yvon Tanguy)

Par courrier en date du 22 avril 2011, Monsieur le Préfet du Finistère a transmis à l'ensemble des Présidents d'EPCI et des Maires du Finistère son projet de schéma départemental de la coopération intercommunale.

Les mesures pouvant concerner notre commune sont les suivantes :

- pour mémoire, suppression du syndicat d'électrification du canton de Lanmeur,
- dissolution des syndicats intercommunaux dont l'objet est obsolète : syndicat intercommunal du collège de Lanmeur,
- dissolution des syndicats intercommunaux dont les compétences peuvent être exercées par un EPCI à fiscalité propre : SIRTOM. (Plougasnou n'est pas concerné par la dissolution du syndicat de voirie)
- dissolution du syndicat chargé du centre d'incendie et de secours pris en charge par le SDIS

Délibération

Monsieur LEMOUNAUD trouve qu'il y a un manque de cohérence dans le fait qu'on l'on propose la suppression du syndicat d'électrification alors qu'il a toujours donné entière satisfaction.

Monsieur TANGUY reconnaît que l'on va perdre en terme de proximité mais qu'une antenne du SDEF est prévue à Landivisiau.

Monsieur LE MEUR est tout à fait favorable aux propositions du préfet et considère qu'une restructuration à une échelle plus vaste est nécessaire en terme d'efficacité et de technicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

VALIDE la suppression ou la dissolution des syndicats indiqués ci dessus.

6. Régie Camping - Compléments.

(Rapport de présentation : Jean-Yves LE MEUR)

L'implantation d'un distributeur automatique de fourniture alimentaire au camping de la Mer nécessite la mise en place des mesures suivantes :

1. l'achat des fournitures sera effectué auprès d'un grossiste alimentaire. Les factures relatives à ces achats seront imputées au compte 60623 « Alimentation » du budget Camping.
2. la vente des produits sera proposée aux tarifs soumis à votre vote.
3. la délibération du 20 juin 1964 créatrice de la régie de recettes du terrain du Camping est modifiée comme suit :
 - il est ajouté à la régie Camping le recouvrement du produit de la vente de fournitures alimentaires par distributeur automatique
 - le montant maximum de l'encaisse que le régisseur pourra détenir est fixé à 4 000 €
 - le régisseur bénéficiera d'une avance de caisse de 150 € pour le distributeur et de 100 € pour les redevances du camping.
 - les versements seront effectués à la caisse du Receveur Municipal toutes les semaines.

Délibération

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération du 20 juin 1964 instaurant une régie pour l'encaissement des redevances au terrain de camping et les délibérations et arrêtés s'y rapportant,

Vu l'avis conforme de Monsieur le Trésorier de Lanmeur,

Considérant qu'il est nécessaire de compléter la liste des produits à recouvrer par cette régie avec le produit de la vente de denrées alimentaires et boissons non alcoolisées par distributeur automatique,

Monsieur ROPARS s'interroge sur cet investissement alors qu'au départ c'est une location qui avait été envisagée. Il souhaite également savoir si un contrat d'entretien existe. Monsieur CONSTANT lui répond que l'entretien de la machine sera fait par la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 – la régie de recettes du Camping de la Mer est complétée par le recouvrement du produit de la vente de denrées alimentaires et boissons non alcoolisées par distributeur automatique,

ARTICLE 2 – Cette régie est installée au camping de la Mer.

ARTICLE 3 – Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 4 000.00 €.

ARTICLE 4 – Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées au moins toutes les semaines et lors de sa sortie de fonction.

ARTICLE 5 – Le régisseur sera désigné par le Maire, sur avis conforme du comptable.

ARTICLE 6 – Le recouvrement des produits sera effectué au moyen de cartes bancaires, chèques, chèques vacances, numéraire.

ARTICLE 7– Le régisseur disposera d'une avance de caisse de 150 € pour le distributeur et de 100 € pour les redevances du camping.

ARTICLE 8 – le régisseur tiendra à disposition un livre de denrées où apparaîtra par type de produits alimentaires le chargement du distributeur. Un récolement entre les achats et les ventes en stocks pourra être exigé à tout moment.

ARTICLE 9 – Le Conseil Municipal établira un tarif de vente par produit sur une délibération séparée affichée au lieu de vente.

ARTICLE 10 – Le Maire de Plougasnou et le Trésorier de Lanmeur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Votants : 19

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 1 (D. ROPARS)

VALIDE les propositions de modifications de la régie camping, tels que présentés ci-dessus.

7. Décision Modificative de Budget n°1 – Budget Camping.

Rapport de présentation : Jean-Yves LE MEUR)

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	INTITULE	MONTANT	COMPTE	INTITULE	MONTANT
60623	Alimentation	1 500.00	70688	Autres prestations de service	1 500.00
	TOTAL	1 500.00		TOTAL	1 500.00

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

APPROUVE la décision modificative budgétaire comme énoncée ci-dessus

8. Décision Modificative de Budget n°3 – Budget général de la Commune

Rapport de présentation : Jean-Yves LE MEUR)

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	INTITULE	MONTANT	COMPTE	INTITULE	MONTANT
661	Intérêts d'emprunt	16 487.09	7381	Taxe additionnelle droits de mutation	10 853.31
668	Autres charges	1 006.25			
6188	Frais divers	- 6 640.03			
	TOTAL	10 853.31		TOTAL	10 853.31

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	INTITULE	MONTANT	COMPTE	INTITULE	MONTANT
161	Capital d'emprunt	18 398.17	10222	FCTVA	- 5 751.98
2111	Terrains nus	25 000.00	1323	Subvention Département 3 ^e tranche Eglise Voirie communale 2011	74 144.00
2312.197	Jardin public	80 257.85	1325	Fonds de concours Morlaix Communauté 2011	17 451.00
	TOTAL	123 656.02		TOTAL	123 656.02

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

APPROUVE la décision modificative budgétaire comme énoncée ci-dessus

9. Décision Modificative de Budget n°1- Budget Assainissement

Rapport de présentation : Jean-Yves LE MEUR)

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
COMPTE	INTITULE	MONTANT	

661	Intérêts des emprunts	500.00
668	Autres charges financières	4 225.00
022	Dépenses imprévues	- 4 725.00
TOTAL		0

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	INTITULE	MONTANT	COMPTE	INTITULE	MONTANT
1641	Capital d'emprunt	10 558.62	1313	Subvention Département (réseau Diben Trégastel)	- 50 113.52
2315	Assainissement Terenez	49 827.86	1318	Etudes Terenez	2 703.00
				Subvention Agence de l'Eau Etudes Terenez	4 505.00
				Création Station Terenez Réseaux Terenez	75 950.00 27 342.00
TOTAL		60 386.48	TOTAL		60 386.48

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

APPROUVE la décision modificative budgétaire comme énoncée ci-dessus

10. Décision Modificative de Budget n°2 – Budget du Port de Terenez

(Rapport de présentation : Jean-Yves LE MEUR)

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
COMPTE	INTITULE	MONTANT	

661	Intérêts des emprunts	2 497.00
022	Virement à la section d'investissement	- 2497.00
TOTAL		0

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	INTITULE	MONTANT	COMPTE	INTITULE	MONTANT
1641	Capital d'emprunt	2 344.34	021	Virement de la section d'exploitation	- 2497.00
2181	Immo corporelles	- 4 841.34			
TOTAL		- 2 497.00	TOTAL		- 2 497.00

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

APPROUVE la décision modificative budgétaire comme énoncée ci-dessus

11 Décision Modificative de Budget n°2 – Budget Commerce

(Rapport de présentation : Jean-Yves LE MEUR)

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
COMPTE	INTITULE	MONTANT
661	Intérêts des emprunts	1 997.60
668	Autres charges financières	160.00
60611	Eau Assainissement	- 57.60
61522	Entretien bâtiment	- 1 700.00
616	Prime Assurance	- 400.00
TOTAL		0

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
COMPTE	INTITULE	MONTANT

1641	Capital d'emprunt	1 875.47
21732	Immeuble de rapport	- 1875.47
	TOTAL	0

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

APPROUVE la décision modificative budgétaire comme énoncée ci-dessus

12. Demande de Subvention – Championnat de France de Pétanque

Rapport de présentation (Robert SALAUN)

La commune a reçu une demande exceptionnelle de subvention du club de pétanque de Plougasnou, suite à la qualification d'un de ses membres, Maxime FEAT pour le championnat de France.

Cette subvention contribuerait aux frais du joueur et de ses accompagnateurs.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 400.00 €.

Monsieur LEMOUNAUD souhaite que cette somme soit affectée au joueur et à un seul accompagnateur.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

APPROUVE le versement d'une subvention de 400 € au club de pétanque de Plougasnou DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

13. Demande de Subvention – Championnat d'Europe Tennis de table.

Rapport de présentation (Robert SALAUN)

La commune a reçu une demande exceptionnelle de subvention de Madame Isabelle GUILBAULT, suite à sa qualification aux championnats d'Europe vétérans de tennis de table à Prague.

Cette subvention contribuerait aux frais de la joueuse.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 800.00 €.

Monsieur LEMOUNAUD estime qu'il aurait été plus juste que la même somme que pour Maxime FEAT soit attribuée à Madame GUILBAUT

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Votants : 19
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 1 (D. LEOUNAUD)

APPROUVE le versement d'une subvention de 800 € à Madame GUILBAUT pour sa participation aux championnats d'Europe vétérans tennis de table à Prague.
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

14. Tarifs 2011 – Distributeur CAMPING.

(Rapport de présentation : André Constant)

Les tarifs suivants sont proposés au vote pour la vente des boissons non alcoolisées et produits alimentaires du distributeur.

Confiseries type tagada, :	0,50€
Barres chocolatées, confiseries type M et MS, amuses gueules , en bouteille 50 cl, eaux en bouteille 50 cl :	1,00€
Lait chocolaté, boissons diverses en canette 33cl, lait en bouteille 50 cl, beurre 125g, pâtes, pain longue conservation, compote :	1,50€
Boissons diverses en bouteille 50cl :	2,00€
Petit déjeuner (thé, café, confiture, nutella,) :	2,50€
Conserves (thon naturel, pâté), condiment (ketchup) :	3,00€

Projet de délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Votants : 19
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 1 (D. LEMOUNAUD)

APPROUVE les tarifs 2011 pour la vente des boissons non alcoolisées et produits alimentaires du distributeur du camping.

TANGUY Yvon		COTRIAN Bernard	
LE MEUR Jean-Yves			
SALAUN Robert		KERGUTUIL Eliane	
CHARLES Daniel			
LE DOARE Martine		TROUSSEL Frédérique	
CONSTANT André			
ORSI Jacques		COLAS Marie-Pierre	
DANIELOU Anne		MICHAILLE Françoise	
ROPARS Dominique		LE GOFF Josiane	
CHATARD Céline		LE RUZ Hervé	
LE CLECH Hervé		LEMOUNAUD Dominique	